

ont produit des bêtes dont la laine était un tel mélange de celle du père et de la mère, qu'un drapier ne pouvait ni l'assortir ni en faire une étoffe passable.

"On doit, dit Sinclair, éviter les croisements si l'on peut se procurer autrement une bonne race de bétail on trouve plus d'avantage à améliorer une race déjà établie, qu'à créer une race nouvelle par les croisements."

A continuer.

La Semaine Agricole.

MONTREAL, 2 FEVRIER 1871

Maladie des pattes et de la bouche des bêtes à cornes.

(Aphé épizootique.)

Depuis quelque temps les journaux d'agriculture des Etats-Unis nous parlent d'une maladie contagieuse de ce nom, qui vient de faire son apparition dans ce pays, et qui y fait de grands ravages. M. Harison, secrétaire de la société d'agriculture de New-York, a le premier jeté le cri d'alarme, et dans un rapport qu'il vient de publier, après avoir parlé de la nature de cette maladie et de l'étendue de ses ravages, il ajoute :

"Il paraît à peu près certain que cette maladie contagieuse nous a été apportée par des bêtes à cornes qui en étaient affectées, venant du Canada, où cette maladie sévit depuis quelque temps. Le Professeur Law a aussi rencontré cette maladie dans le Massachusetts, et l'attribue à l'introduction aux Etats, des bestiaux canadiens. Mr. Law recommande la prohibition de l'importation du bétail canadien aux Etats-Unis, tant que la maladie ne sera pas disparue."

Et sur ces rapports, le Président des E. U. a défendu l'entrée aux Etats des bêtes à cornes venant du Canada. Vraiment, nous ne voyons pas où M. Harison a puisé ses renseignements pour avancer injustement que la maladie en question a été transportée du Canada aux Etats-Unis. Nous sommes en mesure de rassurer ses craintes et celles du peuple américain, en lui disant que cette belle histoire est du tout au tout dénuée de fondement, du moins pour ce qui concerne le Canada. Il n'y a pas en Canada un seul cas de maladie de

pieds et de la bouche (Epizootic aph-ta), il n'y en a jamais eu dans la Province de Québec, et le Dr. Smith, Professeur du Collège Vétérinaire d'Ontario dit que cette maladie est inconnue dans Ontario.

Nous espérons donc que M. Harison retractera cet avancé si injuste, et qui est de nature à causer du dommage aux cultivateurs canadiens surtout à ceux du Haut-Canada, qui font avec les Etats-Unis, le commerce d'animaux.

Nous prions le *Country Gentleman*, le *Prairie Farmer*, le *Maryland Farmer*, le *Massachusetts Ploughman*, l'*A-méricain Agriculturist*, et les autres journaux des Etats Unis qui échan-gent avec nous de prendre note de notre réclame et de la publier en as-surant le public des Etats que la san-té de nos troupeaux (*stock*) dans tout le Canada est excellente, et que nos bêtes à cornes sont entièrement exemptes (*free*) de toute maladie con-tagieuse de sa nature.

LES EDITEURS.

Rectification.

Nos lecteurs ont dû remarquer sur le numéro 11 de *La Semaine*, une omis-sion que nous avons faite, bien involontairement, dans un article que nous a fourni Mr. le Dr. Genand sur "La Vache Alderney," et dans lequel son auteur en expliquant le mode de pâ-turage au piquet, pratiqué dans l'Ile de Jersey, avait intercalé une vi-gnette, pour mieux faire comprendre la description qu'il en donne. C'est pour réparer cette erreur que nous reproduisons la gravure ci-dessous ainsi que l'explication qui l'accompa-gne.

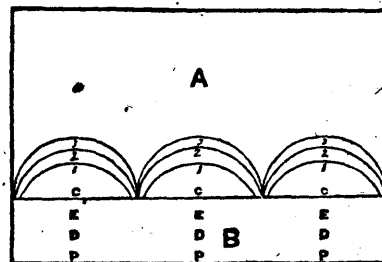
Mr. le Docteur Genand nous prie en même temps de corriger plusieurs er-reurs typographiques qui se sont glis-sées dans son article "Des oiseaux et l'agriculture," qui a paru sur le nu-méro du 19 Janvier. Nous le faisons avec plaisir, et nous prions l'aimable auteur d'excuser ces erreurs que nous avons commises dans la presse [de l'ouvrage ; car pour ne pas retarder le journal, nous avons dû le faire imprimer avant la réception des épreuves corrigées.

Page 186, 1re colonne, 26e ligne, au lieu de ennemi du même gibier il faut lire ennemi du menu gibier.

Même page, 2e. colonne, 25e ligne, au lieu de *Pierris rassæ*, il faut lire *Pieris rapæ*.

Même page, 3e colonne, 30e ligne, au lieu de vigne gigantesque formant tapis située au bout du jardin, il faut lire : vigne gigantesque formant ta-pisserie au bout du jardin.

Voici maintenant la gravure :



A est le terrain qui doit être pâturé ; B est un espace vide, soit naturelle-ment, soit qu'on ait commencé par le faucher. Cette précaution est néces-saire afin que, même au commence-ment, l'animal ne piétine pas ce qu'il doit consommer. On place les piquets sur la limite du champ P, P, P, les deux extérieurs à une longueur de corde des limites latérales du champ et chacun à deux longueurs de corde les uns des autres, de manière à ce que les bêtes ne puissent s'atteindre et que cependant aucun espace ne reste entre elles sans avoir été pâturé. Dès que le petit segment du cercle com-pris entre la ligne c,c,c, et l'arc 1,1,1, est brouté, on plante le piquet en D,D, D, ce qui permet aux animaux d'at-teindre jusqu'en 2, 2, 2, puis en E, E, E, pour les faire avancer jusqu'en 3,3 3. On continue ainsi jusqu'à ce qu'on soit arrivé à l'autre extrémité du ter-rain. Lorsque celui-ci n'est pas d'une même largeur partout on raccourci-t ou on prolonge les cordes selon le be-soin.

Pour la *Semaine Agricole*.

Société d'Agriculture No. 2 de Vaudreuil.

A l'assemblée générale annuelle des membres de la société d'agriculture No. 2 de Vaudreuil, tenue à Rigaud, le 26 décembre 1870, les personnes sui-vantes furent nommées officiers pour l'année 1871 :

MM. Emery Lalonde, Président, Ste. Marthe, réélu ; John Fletcher Vice-Prés., Rigaud, réélu ; E. N. Fournier, Sec. : Trés., Rigaud, réélu.

Directeurs :

Edward McCabe, Ste. Marthe, réélu	
John Vipond,	"
Peter Monaghan,	" élu
Siméon Sitaleux,	" réélu
J. Bte. Brunette,	" élu